

ASSOCIATION « LE GODILLOT GOURMAND » SOLLIES-VILLE



Affiliée à la Fédération Française de Randonnée sous le n° 02137

Affiliée à la Fédération « Génération Mouvements »
(opérateur voyage N° IMO75100069)



Randonnées et visites culturelles

PROGRAMME* de Janvier 2021

* Le programme n'est pas contractuel. Il peut être modifié en cas de conditions météorologiques ou d'autres événements extérieurs. La randonnée peut être modifiée jusqu'à la veille du départ.

[En cas d'alerte Météo Orange pas de randonnée ce jour là.](#)

Partenariat avec le magasin L'aventure : 10% de réduction à nos adhérents

Jour	Animateur	Descriptif de la randonnée ou de l'activité	Distances	dénivelés
Vendredi 8 janvier	Jean-Christophe 06 94 91 57	Bandol-Port d'Alon	12 km	170 m
Dimanche 10 janvier	Jean-Louis 06 07 48 56 30	Coudon par Les Selves	15 km	500 m
Vendredi 15 janvier	Jean-Louis 06 07 48 56 30	Le Dolmen de Gaoutabry	11 km	300 m
Vendredi 22 janvier	Jean-Pierre 06 17 70 43 98	Agay Les Survières	18 km	600 m
Vendredi 29 janvier	Jean-Louis 06 07 48 56 30	Calanque d'En Vau par Port Miou	14 km	500 m
Dimanche 31 janvier	Jean-Christophe 06 94 91 57	Flassans sur Issole: La voie Romaine	13 km	226 m

En cas de suspicion ou de symptôme de maladie s'abstenir de venir; Merci

Lieu de rendez-vous: sera fixé par l'animateur; la plupart du temps parking Rezzonico à Sollies-Pont

Consignes sécurité COVID 19- Penser à prendre vos masques COVID 19 et vos gels hydro alcooliques /adapter vitesse de progression: 2 m entre chaque pratiquants / kit sanitaire Covid-19 personnel composé de : 1 masque, gel hydroalcoolique, lingettes désinfectantes pour les surfaces et matériels, 1 sac poubelle

- En cours :**
- Séjour Raquettes (février 2021)
 - Court séjour culturel à Grasse en mai-juin
 - Séjour randonnées du 1 au 3 juillet 2021 dans le Queyras
 - Report du séjour culturel en Italie (du 11 au 18 septembre)
 - Séjour randonnées et culture dans les Pyrénées (du 20 au 27 septembre)

Pour les randonnées : - Téléphoner au responsable **AU + TARD la veille avant 14 h** (H+ Lieu de RV)

A chaque randonnée, une participation aux frais de covoiturage sera établie par le responsable selon les dispositions du règlement intérieur + partage des frais d'autoroute et de parking

Pour chaque randonnée, emporter avec soi : licence + carte d'identité + carte vitale + copie feuille d'ordonnance si soins particuliers